

Compétences à acquérir en entreprises

CAP

CAP Couvreur.....	2
CAP Électricien.....	3
CAP IMTB.....	4
CAP MIS.....	5
CAP MIT.....	6
CAP PAR.....	7



Niveau : CAP - niveau 3

Métier visé : couvreur

Finalité : réaliser, entretenir et réparer des couvertures de bâtiments, notamment en tuiles et ardoises, ainsi que les ouvrages et accessoires associés. La nouvelle fiche RNCP 41834 entre en vigueur pour les parcours débutant au 1er septembre 2026.

→ Ce que l'apprenti doit apprendre (Compétences à acquérir)

- Lire et décoder un dossier technique.
- Préparer une intervention.
- Choisir les matériaux, matériels et outillages.
- Calculer les quantités nécessaires.
- Organiser et sécuriser le poste de travail.
- Utiliser les équipements d'accès et échafaudages.
- Réaliser les tracés et relevés de dimensions.
- Poser les éléments de couverture.
- Réaliser les raccordements et accessoires de couverture.
- Réaliser des éléments métalliques et ouvrages de zinguerie.
- Réaliser certains travaux de bardage.
- Contrôler la qualité de l'ouvrage.
- Intervenir à proximité des réseaux.
- Réaliser des travaux spécifiques d'étanchéité et de scellement.
- Rendre compte de son intervention.

→ Ce que l'employeur peut progressivement lui confier

DÉBUT DE FORMATION

- Préparation du chantier ;
- Manutention et rangement des matériaux ;
- Préparation de l'outillage ;
- Nettoyage du chantier ;
- Observation des règles de sécurité en hauteur.

EN COURS DE FORMATION

- Préparation des supports ;
- Réalisation de tracés ;
- Pose de tuiles ou ardoises sous contrôle ;
- Réalisation d'éléments simples de zinguerie ;
- Utilisation des outils spécifiques.

FIN DE FORMATION

- Réalisation d'une partie d'ouvrage courant ;
- Travaux de couverture courante ;
- Raccordements et finitions ;
- Contrôle de son travail ;
- Participation aux travaux de rénovation et réparation.



POINTS DE VIGILANCE POUR LE TUTEUR

La sécurité en hauteur est prioritaire : échafaudage, accès au toit, protections collectives et individuelles, organisation du poste de travail. Le référentiel fait notamment référence à l'AIPR et à l'utilisation des échafaudages de pied conformément aux dispositions applicables.

Niveau : CAP - niveau 3

Métier visé : électricien / installateur électricien

Finalité : former un professionnel capable de préparer, réaliser, mettre en service et assurer la maintenance d'installations électriques, dans le respect des règles de sécurité et de la réglementation.

→ Ce que l'apprenti doit apprendre (Compétences à acquérir)

Lire et exploiter un plan, un schéma et un dossier technique.
Préparer le matériel, l'outillage et le poste de travail.
Organiser une intervention et identifier les risques.
Poser des matériels électriques : gaines, câbles, appareillages, tableaux, équipements.
Réaliser le câblage et les raccordements.
Effectuer les contrôles, essais et réglages nécessaires.
Participer à la mise en service.
Réaliser des opérations de maintenance préventive et des interventions simples.
Intervenir sur les réseaux de communication et équipements associés.
Travailler de manière écoresponsable.
Rendre compte de son intervention.

→ Ce que l'employeur peut progressivement lui confier

DÉBUT DE FORMATION

Préparation du matériel ;
Rangement et entretien de l'outillage ;
Repérage des circuits ;
Travaux simples de pose et de cheminement ;
Observation des procédures de sécurité.

EN COURS DE FORMATION

Pose d'appareillages ;
Tirage et repérage des conducteurs ;
Câblage ;
Raccordements sous contrôle ;
Contrôles et essais ;
Participation aux mises en service.

FIN DE FORMATION

Réalisation d'installations courantes avec autonomie progressive ;
Recherche de défauts simples ;
Maintenance préventive ;
Compte rendu d'intervention.



POINTS DE VIGILANCE POUR LE TUTEUR

La sécurité électrique doit être enseignée avant la réalisation des gestes concernés. L'apprenti intervient dans le cadre des habilitations et autorisations qui lui sont effectivement délivrées par l'employeur. L'objectif du CAP est notamment de lui permettre d'acquérir progressivement les gestes professionnels et l'autonomie correspondant à son niveau de qualification.

Niveau : CAP - niveau 3

Métier visé : agent de maintenance des bâtiments / agent polyvalent de maintenance.

Finalité : former un professionnel polyvalent capable d'entretenir, maintenir et réaliser des interventions courantes sur différents ouvrages et équipements du bâtiment.

→ Ce que l'apprenti doit apprendre (Compétences à acquérir)

Lire et exploiter un dossier technique.
Préparer une intervention.
Choisir les matériels et outillages.
Évaluer les quantités de fournitures.
Organiser et sécuriser son intervention.
Réaliser des travaux d'amélioration et d'entretien du bâtiment.
Intervenir sur les ouvrages menuisés.
Réparer et poser des revêtements muraux et de faïence.
Réparer et poser des revêtements de sol.
Réaliser des travaux de peinture.
Utiliser les équipements d'accès et échafaudages.
Maintenir des équipements électriques, sanitaires et thermiques.
Réaliser des interventions correctives simples.
Installer et mettre en service certains équipements.
Intervenir à proximité des réseaux.
Rendre compte de son intervention.

→ Ce que l'employeur peut progressivement lui confier

DÉBUT DE FORMATION

Entretien courant ;
Petites réparations ;
Préparation du matériel ;

Travaux de peinture simples ;
Remplacement d'éléments facilement accessibles ;
Rangement et maintenance de l'outillage.

EN COURS DE FORMATION

Interventions sur portes, fenêtres et ouvrages menuisés ;
Réparations de revêtements ;
Petits travaux sanitaires ;
Interventions simples sur équipements électriques ;
Maintenance d'équipements techniques.

FIN DE FORMATION

Diagnostic de premier niveau ;
Réalisation d'interventions courantes ;
Maintenance préventive ;

Interventions multi-techniques ;
Compte rendu et suivi des travaux.



POINTS DE VIGILANCE POUR LE TUTEUR

Le CAP IMTB est polyvalent : l'objectif n'est pas de former un spécialiste de chaque corps d'état, mais un professionnel capable d'identifier une anomalie, de réaliser une intervention de maintenance adaptée à son niveau et de savoir quand passer le relais à un spécialiste. Le référentiel associe notamment électricité/domotique, sanitaire, thermique, revêtements et maintenance générale.

Niveau : CAP - niveau 3

Métier visé : plombier / monteur en installations sanitaires.

Finalité : réaliser, mettre en service, entretenir et réparer des installations sanitaires et des réseaux fluidiques dans les bâtiments.

→ Ce que l'apprenti doit apprendre (Compétences à acquérir)

Lire un plan et les documents techniques.
Préparer une intervention.
Choisir et contrôler l'outillage.
Préparer les matériaux et fournitures.
Réceptionner et vérifier les approvisionnements.
Implanter et fixer les appareils sanitaires.
Poser les supports de réseaux.
Façonner les canalisations.
Poser et raccorder les réseaux.
Raccorder les appareils sanitaires.
Réaliser les réseaux d'alimentation et d'évacuation.
Intervenir sur différents matériaux : cuivre, multicouche, PER, PVC, acier, etc.
Réaliser des opérations d'entretien et de réparation.
Contrôler l'installation.
Participer à la mise en service.
Communiquer avec l'utilisateur et les autres intervenants.

→ Ce que l'employeur peut progressivement lui confier

DÉBUT DE FORMATION

Préparation du matériel ;	Petites poses ;
Traçage ;	Manutention ;
Découpe et préparation des tubes ;	Nettoyage et rangement du chantier.

EN COURS DE FORMATION

Façonnage et assemblage des canalisations ;
Pose des réseaux ;
Installation des supports ;
Raccordement d'appareils ;
Réalisation d'évacuations ;
Essais d'étanchéité sous contrôle.

FIN DE FORMATION

Réalisation d'une installation sanitaire courante ;
Raccordement des appareils ;
Recherche de défauts simples ;
Opérations d'entretien et de réparation ;
Participation à la mise en service.



POINTS DE VIGILANCE POUR LE TUTEUR

Faire travailler l'apprenti sur la méthode : lecture du plan → préparation → implantation → réalisation → contrôle → mise en service. La qualité des assemblages, l'étanchéité, la propreté du chantier et le respect des règles de prévention doivent être contrôlés systématiquement.

Niveau : CAP - niveau 3

Métier visé : monteur/installateur en installations thermiques.

Finalité : installer, entretenir et réparer des systèmes de chauffage, de climatisation et de ventilation dans différents types de bâtiments.

→ Ce que l'apprenti doit apprendre (*Compétences à acquérir*)

Lire les plans, schémas et documents techniques.
Préparer une intervention.
Organiser le poste de travail.
Préparer les matériels et outillages.
Poser les équipements thermiques.
Réaliser les réseaux de canalisations.
Découper, façonner, cintrer et assembler les tubes.
Réaliser les raccordements.
Installer les équipements de chauffage.
Participer à l'installation d'équipements de climatisation et de ventilation.
Réaliser les branchements électriques et de régulation relevant de son champ d'intervention.
Effectuer les contrôles et essais.
Participer à la mise en service.
Assurer l'entretien courant.
Réaliser des opérations de maintenance et de réparation.
Informar l'utilisateur sur le fonctionnement de l'installation.

→ Ce que l'employeur peut progressivement lui confier

DÉBUT DE FORMATION

Préparation de l'outillage ;
Manutention ;
Repérage des réseaux ;

Préparation et découpe des tubes ;
Rangement et nettoyage du chantier.

EN COURS DE FORMATION

Façonnage et assemblage des réseaux ;
Pose des supports ;
Installation de radiateurs et équipements ;

Raccordements ;
Essais et contrôles sous supervision.

FIN DE FORMATION

Réalisation d'une partie d'installation ;
Entretien courant ;
Recherche de dysfonctionnements simples ;
Remplacement d'éléments ;
Participation aux mises en service et opérations de maintenance.



POINTS DE VIGILANCE POUR LE TUTEUR

L'apprenti doit progressivement comprendre le fonctionnement global de l'installation, et pas seulement apprendre les gestes de montage. Une attention particulière doit être portée à la sécurité, à l'étanchéité des réseaux, à la qualité des raccordements et au respect des procédures de mise en service.

Niveau : CAP - niveau 3

Métier visé : peintre en bâtiment, poseur de revêtements, solier-moquettiste, façadier.

Finalité : préparer les supports et réaliser des travaux de peinture et de revêtements intérieurs et extérieurs, en travaux neufs, rénovation ou réhabilitation.

→ Ce que l'apprenti doit apprendre (Compétences à acquérir)

Lire les informations d'un dossier technique.
Identifier la nature et l'état des supports.
Préparer les matériaux, produits et outillages.
Protéger les locaux, surfaces et équipements.
Préparer les murs, plafonds, boiseries et ouvrages métalliques.
Réaliser les travaux d'enduisage et d'apprêt.
Appliquer les produits de finition.
Réaliser des travaux de peinture.
Poser des revêtements muraux.
Réaliser des travaux de façade.
Préparer les sols.
Poser des revêtements de sol : lés, lames, dalles.
Contrôler la qualité et la conformité du travail.
Nettoyer et replier le chantier.
Communiquer avec le client et les autres intervenants.

→ Ce que l'employeur peut progressivement lui confier

DÉBUT DE FORMATION

Préparation et nettoyage des supports ;	Nettoyage du matériel ;
Protection des sols et mobiliers ;	Petits travaux de peinture.
Préparation des produits ;	

EN COURS DE FORMATION

Enduisage ;	Préparation complète d'un support ;
Ponçage ;	Pose de revêtements muraux ;
Impression et mise en peinture ;	Travaux de façade.

FIN DE FORMATION

Prise en charge d'une zone de chantier ;
Réalisation complète d'un ouvrage courant ;
Pose de revêtements de sol ;
Contrôle des finitions ;
Remise en état et réception de la zone de travail.



POINTS DE VIGILANCE POUR LE TUTEUR

Insister sur la préparation du support, qui conditionne directement la qualité du résultat. Faire acquérir progressivement la précision, la propreté, la protection des ouvrages existants et le respect des temps de séchage. Le référentiel prévoit également l'utilisation des échafaudages et l'intervention à proximité des réseaux.